ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA CLOSERIE

10 rue de l'Ardoise 72190 COULAINES

Tel : 02 43 81 16 49 Port : 06 40 95 05 39

Email : assohab.closerie@gmail.com

Site Web : https://assohabcloserie.wixsite.com/coulaines

ORGANISE SON 23e VIDE-GRENIERS

A LA CLOSERIE

LE DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025 de 8 h à 18 h

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à compléter **obligatoirement** et à retourner **AVANT LE 1er AOUT 2025**.Chaque inscription n'est validée qu'accompagnée de son règlement en chèque(s) établi(s) à l'ordre de : l'Association des Habitants de la Closerie. Adressez le tout à l'une des adresses suivantes :

- Au 10 rue de l'Ardoise (siège de l'Association)
- Au 25 avenue de la Closerie (M. Sabin)
- Au 11 rue des Vignes (M. Perroux)

LES INSCRIPTIONS NE SERONT PRISES NI PAR TELEPHONE NI PAR MAIL

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL : ..... PORT : ..... MAIL : .....

☐ Carte d'identité ou : ☐ permis de conduire ou : ☐ passeport

N° .....

DELIVRE LE : ..... PAR : .....

N° SIRET POUR LES PROFESSIONNELS : .....

3 EMPLACEMENTS DE 3 METRES AU MAXIMUM PAR INSCRIT

TARIFS POUR 1 EMPLACEMENT DE 3 METRES :

- ADHERENT : 4 € **- NON ADHERENT : 8 €**

EMPLACEMENT(S) DE 3 METRES : ..... X ..... € = ... €

J'atteste sur l'honneur et m'engage à ne pas participer à plus de deux vide-greniers ou bric-à-brac pendant l'année 2025 en tant qu'exposant non professionnel et à respecter le règlement joint en annexe à ce document pour l'organisation de ce vide-greniers.

Fait le : ..... à : ..... Signature :

ASSSOCIATION DES HABITANTS DE LA CLOSERIE
10 rue de l'Ardoise 72190 COULAINES
Tel : 02 43 81 16 49 Port : 06 40 95 05 39
Email : assohab.closerie@gmail.com
Site Web : https :assohabcloserie.wixsite.com/coulaines

ANNEXE DU BULLETIN D'INSCRIPTION

REGLEMENT POUR L'ORGANISATION
DU 23ème VIDE-GRENIERS A LA CLOSERIE DE COULAINES LE 14 SEPTEMBRE 2025

La circulation et le stationnement seront interdits de 5 heures à 18 heures 30 dans les rues suivantes : des bourgeons, Champ de la roche, tertre, du bosquet et impasse du bosquet

Des barrières seront mises en place et aucun stationnement ne sera permis devant celles-ci (attention à la fourrière !!).

Dès 6 heures, des bénévoles seront présents pour : réguler les sorties éventuelles des riverains, l'entrée et le guidage des exposants avec leur(s) véhicule(s) vers leur(s) emplacement(s) attribué(s) par l'Association. La circulation s'effectuera en un seul sens pour l'accès aux emplacements de 6 à 8 heures, de même pour le remballage à partir de 18 heures.

En raison des mesures de sécurité, aucune installation ne sera possible après 8 heures.
Aucun véhicule ne sera autorisé à rester sur les emplacements réservés aux exposants.

L'Association demande aux exposants de respecter les murs et propriété(s) bordant leur(s) stand(s).
Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir respecter toutes ces consignes.
Pour vous restaurer, la buvette de l'Association proposera des viennoiseries, des sandwiches et boissons, seule celle-ci est autorisée à vendre en conformité avec l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène alimentaire sur la place publique.

Toute vente de produits alimentaires, en dehors de la buvette de l'Association,
est rigoureusement interdite.

L'Association se réserve le droit de résilier l'occupation d'emplacement(s) en cas de trouble, de dégradation et du non-application des consignes citées ci-dessus.

Des toilettes seront à disposition rue du tertre

Le bulletin d'inscription devra être complété de manière lisible pour la remise obligatoire et légale du registre en préfecture, tout document incomplet ne sera pas pris en compte.
Quelqu'en soit le motif, les désistements ne seront pas remboursés.